

Titre : Les 18-24 ans : questionnement et protocole spécifiques pour mesurer leurs ressources (enquête NRJ)

Auteurs : Raphaëlle Rivalin (DREES - BJJ) ; Laura Castell (INSEE - DPRCVM)

Thème : Collecte enquête ménage

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) est une enquête nouvelle. Elle vise à répondre au manque d'information statistique sur les ressources des jeunes âgés de 18 à 24 ans (nés entre le 1^{er} octobre 1989 et le 1^{er} octobre 1996) résidant en France¹.

De fait, les ressources des jeunes adultes sont difficilement et partiellement captées par la statistique aujourd'hui. Et ce pour diverses raisons : revenus du travail plus volatils et plus faibles, aide de la parentèle souvent importante et en nature, rareté des transferts sociaux qui leur sont spécifiquement destinés, particularités des règles fiscales qui leur sont applicables, conditions de vie non comparables au reste de la population. Cette enquête a donc pour principal objectif de répondre à ces difficultés en traitant la question des ressources des jeunes adultes avec un questionnement spécifique et adapté. Ainsi, la mesure des ressources dans l'ENRJ adopte une approche infra-annuelle et individuelle, contrairement aux mesures classiques des revenus, et détaille certaines ressources comme les revenus d'activité, en recensant l'ensemble des activités des jeunes enquêtés, ou encore les aides des parents. Cette enquête offre également une analyse des conditions de vie des jeunes adultes et notamment des cas de multi-résidences, à partir des caractéristiques des logements qu'ils occupent.

Au-delà du questionnement, l'interrogation sur les ressources des jeunes âgés de 18 à 24 ans suppose la mise en place d'un protocole adapté au-delà de la sélection des logements où réside au moins un jeune adulte au sens du recensement.

Tout d'abord, l'ENRJ repose sur un principe de double interrogation du jeune adulte et de ses parents, les aides de la parentèle représentant une ressource majeure et souvent mal mesurée.

Le champ de l'enquête a aussi dû être adapté de deux façons pour répondre aux caractéristiques de logement des jeunes adultes : davantage mobiles et davantage concernés par la résidence en communautés que le reste de la population.

Dans un premier temps, étant donnée la forte mobilité de la population cible, le champ a été étendu aux jeunes âgés de 18 à 24 ans partis du logement de leurs parents depuis janvier 2013 (date des informations de l'échantillon) afin de réduire la proportion prévisible de logements hors champ et de gagner ainsi en efficacité de collecte. De plus, face à l'intérêt croissant dans la sphère publique pour les jeunes adultes partis à l'étranger, le champ a aussi été étendu pour intégrer les jeunes adultes qui résident temporairement hors de France.

Du fait de la multi-interrogation et de la décohabitation des jeunes adultes de chez leurs parents, l'ENRJ a fait le choix du multi-mode. Si le face à face est privilégié, les enquêtés résidant dans un autre logement que le logement tiré sont interrogés par téléphone et les jeunes adultes à l'étranger sont interrogés par internet.

Enfin, un des apports majeurs de l'ENRJ est d'avoir inclus dans le champ de l'enquête les jeunes adultes résidant en communautés, rarement interrogés dans les enquêtes ménages. La population cible de l'enquête est en effet surreprésentée dans les communautés par rapport à l'ensemble de la population. Ainsi 1 000 jeunes adultes doivent être interrogés dans près de 200 communautés. Cependant, l'interrogation en communauté suppose la mise en place d'un protocole spécifique, que ce soit en termes d'échantillonnage des jeunes adultes à interroger à l'intérieur de chaque communauté par les enquêteurs mais aussi en termes de prises de contact et d'organisation de la

¹ En effet, La source de référence en matière de statistiques françaises sur les revenus est l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee. Cette source comporte des lacunes concernant les jeunes de moins de 25 ans, qui conduit l'Insee à retirer une partie des jeunes du champ de calcul des indicateurs d'inégalités de revenus et de niveau de vie, et en particulier du taux de pauvreté. Le seuil de 25 ans, imposé par les codes de la sécurité sociale et de l'action sociale et des familles, et par le code des impôts induit une rupture dans la connaissance statistique des revenus.

collecte. Une pré-enquête a ainsi été mise en place quelques mois avant la collecte auprès des responsables des communautés concernées pour répondre aux difficultés de collecte ayant émergé des tests de l'enquête.